



Le 9 avril 2008

## **Une nouvelle Europe sociale pour préserver les droits des travailleurs**

Le PSE exprime sa profonde préoccupation par rapport aux récents arrêts de la Cour de justice européenne dans les affaires Laval-Vaxholm et Ruffert. Le PSE considère que ces arrêts ont mis en lumière d'inquiétantes lacunes dans le droit communautaire qui peuvent miner l'application des droits fondamentaux des travailleurs.

Les affaires Laval-Vaxholm et Ruffert pourraient mettre en danger le droit à la négociation collective dans certains Etats membres de l'Union. L'autonomie syndicale est essentielle pour défendre les intérêts des travailleurs et pour le dialogue social dans l'Union européenne. Les systèmes de négociations collectives sont différents d'un Etat membre à l'autre. Dans certains pays, seuls les partenaires sociaux sont chargés de fixer les salaires minimaux au niveau national, régional et local, sans aucune intervention de l'Etat, et ce afin de mieux refléter les conditions nationales, régionales et locales. De plus, les accords collectifs établissent des salaires minimaux et non maximaux, contrairement à ce que semble suggérer la Cour européenne. Il est essentiel que nous préservions les droits fondamentaux, le dialogue social et le principe du salaire égal à travail égal ainsi que le droit des Etats membres et des partenaires sociaux à disposer de leurs propres systèmes de négociations collectives. Sans cela, nous risquons d'assister à un dumping salarial comme résultat de la mobilité des travailleurs au sein de l'Union européenne. Nous risquons également de voir la population se retourner contre l'UE elle-même. En cette période critique pour l'intégration européenne, l'UE doit conserver la confiance et le soutien des citoyens européens.

Nous voulons une véritable Europe sociale, une Europe juste – une économie sociale de marché et non une société du marché. Les droits fondamentaux doivent être garantis pour tous les citoyens de l'Union européenne, qu'ils soient du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. C'est là le meilleur argument que nous puissions trouver en faveur de la ratification du Traité de Lisbonne. On ne peut permettre à la Cour européenne de Justice de cautionner le dumping social. Le PSE prend note de la déclaration du commissaire Vladimir Spidla et soutient ce dernier lorsqu'il déclare que « la Commission européenne continuera de lutter contre toute forme de dumping social ». Le PSE invite la Commission européenne à revoir toutes les législations communautaires pertinentes, y compris la directive sur le détachement des travailleurs, et à proposer tous les changements nécessaires afin de garantir la préservation des systèmes nationaux, régionaux et locaux de négociations collectives au sein de l'Union européenne. Le PSE demande instamment à toutes les institutions européennes et à tous les gouvernements nationaux de s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits fondamentaux des travailleurs.

La famille socialiste et sociale-démocrate européenne réitère son soutien au mouvement syndical européen et son engagement à représenter et à promouvoir les intérêts des travailleurs et des citoyens d'Europe au sein de l'Union européenne. Les Etats européens seront plus forts s'ils oeuvrent ensemble pour améliorer les conditions de vie et de travail pour tous – afin de garantir un travail décent et une vie décente à tous les citoyens à travers l'Union européenne. Le PSE et ses partis membres sont déterminés à faire de la nouvelle Europe sociale une réalité.

